



**INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

GUIDE DU DEMANDEUR

Table des matières

SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1. Introduction.....	2
2. À propos de l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É.	2
SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME	2
1. Qui peut présenter une demande?.....	2
2. Quels types d'activités sont admissibles?.....	3
SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE	4
1. Processus et date limite	4
2. Étapes à suivre pour présenter une demande	4
3. Remplir le formulaire de demande d'aide financière	4
SECTION D – ANNEXE : INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'Î.-P.-É.....	9
1. Démonstration de l'admissibilité	9
2. Diversité et inclusion.....	10



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Le présent guide du demandeur fournit des renseignements visant à aider les demandeurs à remplir et à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre (ISIP) de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). Il incombe au demandeur de remplir toutes les sections du formulaire de demande de façon la plus précise et la plus complète possible et d'inclure tous les renseignements requis, comme indiqué dans le présent guide. Le non-respect de cette consigne pourrait empêcher l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) de prendre en compte la demande. Si vous avez des questions, communiquez avec le bureau de l'APECA à l'Î.-P.-É. et du Tourisme au 1-800-871-2596.

2. À propos de l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É.

L'Initiative vise à assurer la durabilité du secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É. et des secteurs connexes de la chaîne d'approvisionnement, maintenant et à plus long terme, grâce à des investissements stratégiques. Cette initiative sera mise en œuvre sur deux ans (2022-2023 à 2023-2024) par le biais du Fonds pour l'emploi et la croissance (FEC) du Programme de croissance économique régionale par l'innovation (CERI).

SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

1. Qui peut présenter une demande?

Pour déterminer l'admissibilité à l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É., les bénéficiaires doivent répondre aux paramètres suivants :

- Être un producteur de pommes de terre de consommation ou de semence de l'Î.-P.-É.;
ou
- Être un fournisseur clé du secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É., exerçant ses activités à l'Î.-P.-É.; et



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

- Être capable de démontrer clairement les impacts résultant des restrictions imposées au mouvement des pommes de terre de l'Î.-P.-É.
 - Les facteurs qui peuvent être utilisés pour démontrer l'impact incluent notamment :
 - Si le demandeur a eu accès aux programmes de lutte contre la gale verruqueuse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
 - Des états financiers (les états financiers internes seront pris en compte et justifiés) qui indiquent une réduction des revenus en raison de restrictions imposées, des prix en baisse ou une hausse des **coûts** des intrants, etc.;
 - Des listes de clients et un historique des bons de commande qui fournissent des preuves de ventes en soutien au secteur des pommes de terre de l'Î.-P.-É.

OU

- Être un organisme à but non lucratif ou une entité provinciale fournissant un soutien au secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É.

2. Quels types d'activités sont admissibles?

L'ISIP soutiendra les projets qui contribuent à la durabilité du secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É. et de la chaîne d'approvisionnement correspondante. Les projets admissibles comprennent notamment les suivants :

- Investissements dans la numérisation, l'automatisation ou l'intégration de technologies qui améliorent la productivité, l'efficacité et la compétitivité des PME;
- Développement d'équipements ou de technologies qui améliorent la productivité ou permettent au secteur d'exclure, de contenir ou de gérer les ravageurs ou les maladies;
- Installation ou mise à niveau d'une ventilation d'entreposage des pommes de terre à haut rendement énergétique ou d'un entreposage sous atmosphère contrôlée aux fins d'améliorer la qualité du produit, de prolonger l'entreposage et de réduire la dégradation et les pertes de pommes de terre;
- Modification des produits ou des emballages (changement de volume des sacs, préférences en matière d'emballage, etc.);
- Mise au point de nouveaux produits à valeur ajoutée (alimentaires ou autres, priorité aux produits écologiques), qui peuvent inclure des sous-produits ou des déchets de transformation;
- Soutien à des investissements précoces pour l'entrée sur un nouveau marché ou son expansion à court terme.



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE

1. Processus et date limite

Les demandes seront acceptées dans le cadre d'un processus de réception continu.

2. Étapes à suivre pour présenter une demande

Étape 1 : Téléchargez la demande concernant l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É.

Étape 2 : En se référant au présent guide du demandeur, remplir le formulaire de demande, le sauvegarder et préparer tous les documents requis. (Une liste des documents requis se trouve dans la demande.)

Étape 3 : Pour présenter une demande en ligne, retourner à la page du formulaire de demande et cliquer sur « Prêt à soumettre en ligne ».

Remarque : Pour soumettre une demande papier, imprimez-la et postez-la avec tous les documents justificatifs au bureau de l'APECA à l'Île-du-Prince-Édouard et du Tourisme. Conservez une copie de la demande remplie et signée dans vos dossiers.

3. Remplir le formulaire de demande d'aide financière

Toutes les sections et tous les champs du formulaire de demande doivent être remplis, le cas échéant. Vous trouverez ci-dessous un résumé de chacune des sections du formulaire de demande. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec l'APECA.

Renseignements et coordonnées du demandeur

Cette section recueille des renseignements sur le demandeur, notamment :

1. **Dénomination sociale du demandeur** : Fournir la dénomination sociale officielle du demandeur. Il se peut que la dénomination sociale du demandeur soit différente de sa dénomination commerciale.
Dénomination commerciale du demandeur (si elle diffère de celle fournie) : Indiquer la dénomination commerciale du demandeur, le cas échéant.



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

2. **Adresse postale** : L'adresse complète où se trouve le siège de l'entreprise ou de l'organisation du demandeur. Courriel : Veuillez vous assurer que l'adresse courriel fournie est valide et active.
3. **Personne-ressource autorisée** : Fournir les coordonnées de la personne autorisée à représenter le demandeur et qui sera le principal point de contact concernant le projet. Prenez note que les personnes-ressources autorisées ne peuvent pas être des experts-conseils, car l'APECA ne communiquera qu'avec le demandeur. Si la personne n'est pas signataire de l'organisme demandeur, une confirmation supplémentaire du droit de cette personne à représenter et à lier l'organisme peut être requise.
4. **Description de votre organisation ou entreprise et de son mandat** : Veuillez décrire le type de mandat qui reflète le plus fidèlement l'organisme demandeur, et non les activités du projet (par exemple : éducation, développement économique, secteur humanitaire, jeunesse, etc.).
5. **Date de constitution en société** : La date indiquée sur les statuts constitutifs du demandeur, les lettres patentes ou tout autre document constitutif, le cas échéant.
Numéro d'entreprise : Le numéro d'entreprise est un numéro unique de 9 chiffres assigné par l'Agence du revenu du Canada.
6. **Type d'entité juridique** : Sélectionner le type d'entité juridique appropriée.
7. **Langue officielle préférée pour la correspondance** : Veuillez sélectionner la langue officielle dans laquelle vous préférez recevoir la correspondance relative au projet.
8. **Donnez le nom et les coordonnées de la banque/l'institution financière que l'APECA peut contacter pour demander des renseignements sur le demandeur** : cette section doit être remplie en fournissant les renseignements relatifs à la banque ou à l'institution financière utilisée par l'organisme demandeur.

Renseignements sur le projet

Cette section sert à décrire le projet dans le détail et de fournir des renseignements particuliers qui sont requis, notamment :

1. **Nom du projet** : Indiquez le titre officiel du projet (par exemple, automatiser les activités afin d'améliorer la productivité).
2. **Adresse du projet** : Précisez le lieu où se déroulera le projet.



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

3. **Date de début prévue du projet** : Cette date est le premier jour où le demandeur prévoit engager des dépenses pour le projet.
Date de fin prévue du projet : Cette date est le dernier jour où le demandeur prévoit engager des dépenses pour le projet.
4. **Estimation des coûts totaux du projet** : Elle doit inclure tous les coûts associés au projet.
5. **Montant demandé à l'APECA** : Cela doit refléter le montant du financement demandé à l'APECA pour cette demande.
6. **Début/fin de l'exercice financier** : Indiquez la date qui correspond à l'exercice financier du demandeur à des fins d'exploitation et de comptabilité.
7. **Aide antérieure de l'APECA** : Indiquez si le demandeur a déjà reçu une aide de l'APECA pour d'autres projets.
8. **Le demandeur a-t-il pris des engagements financiers ou juridiques envers le projet?**
Sélectionnez « oui », si le demandeur a pris des engagements financiers ou juridiques envers le projet, tel que des contrats, des licences ou des coûts engagés.
9. **Si oui, donnez des détails** : précisez les engagements ou les obligations que le demandeur a pris envers le projet à ce jour ainsi que les coûts déjà engagés.
10. **Donnez une description du projet et des principales activités qui seront entreprises** : décrivez brièvement les principales activités du projet et les résultats attendus du projet. Les détails de la description du projet doivent être inclus dans le plan de projet du demandeur et être soumis avec le formulaire de demande. Le plan de projet doit décrire en détail en quoi le projet contribuera aux objectifs de l'ISIP.
11. **Décrivez les retombées économiques mesurables que le projet devrait produire** : décrivez les avantages ou les retombées économiques que le projet apportera à la région; la façon dont il aidera l'industrie de la pomme de terre de l'Î.-P.-É. et la chaîne d'approvisionnement connexe à se moderniser et à améliorer sa compétitivité ou à s'adapter et à se diversifier en réponse à l'évolution des conditions du marché.
12. **Nombre total d'emplois actuels** : Calculez le nombre actuel d'emplois par le biais de l'emploi à temps plein (ETP). Un ETP peut concerner une personne travaillant à temps plein ou plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunies équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein exigent entre 35 et 40 heures de travail par semaine normale. N'incluez pas les ETP concernant des employés embauchés par des fournisseurs ou des services contractuels. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel,



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.

13. **Nombre total d'emplois à créer après la date de fin du projet** : Un emploi créé désigne un emploi qui n'existait pas au sein de l'organisme demandeur avant le projet, mais qui a été créé en conséquence directe des activités du projet. Un ETP peut concerner une personne travaillant à temps plein ou plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunies équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein exigent entre 35 et 40 heures de travail par semaine normale. N'incluez pas les ETP concernant des employés embauchés par des fournisseurs ou des services contractuels. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.
14. **Nombre total d'emplois maintenus après la date de fin de projet** : Un emploi préservé désigne un emploi qui existait au sein de l'organisme demandeur avant le projet, mais qui ne serait pas conservé ou qui serait probablement perdu si le projet n'est pas financé. Un ETP peut concerner une personne travaillant à temps plein ou plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunies équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein exigent entre 35 et 40 heures de travail par semaine normale. N'incluez pas les ETP concernant des employés embauchés par des fournisseurs ou des services contractuels. Les emplois préservés doivent être la conséquence directe des activités du projet. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.

Droit de propriété

Cette section s'applique aux entreprises et aux partenariats. Les autres demandeurs ne sont pas tenus de remplir cette section.

1. **Donnez des renseignements sur les principaux propriétaires du demandeur** : indiquez sur le tableau le nom des propriétaires de l'entreprise (par exemple, les actionnaires, les partenaires, etc.), le pourcentage de leurs parts dans l'entreprise, ainsi que le rôle qu'ils jouent ou le poste qu'ils occupent s'ils sont actifs dans l'entreprise.
2. **Donner le(s) nom(s) de toute société mère, filiale et de toute société affiliée ou apparentée** : le cas échéant, indiquez la dénomination sociale de toute entité mère du demandeur, de toute filiale du demandeur ou d'entités qui peuvent être considérées comme étant affiliées ou apparentées au demandeur, ainsi que la ville où se trouve leur siège social et la nature de leur relation avec le demandeur (par exemple, mère, filiale, liée, etc.).

Une société mère est une société qui détient une participation majoritaire dans ses actions ou toutes les actions d'une autre société. Une filiale d'un demandeur est une société dont le



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

demandeur est l'actionnaire majoritaire ou unique. On parle généralement de sociétés affiliées lorsqu'une société est actionnaire minoritaire d'une autre ou lorsque deux sociétés sont contrôlées par le même tiers.

Des exemples d'entités apparentées incluent des entités qui sont chacune contrôlées par la même personne ou entité ou le même groupe de personnes ou d'entités, ou encore qui sont contrôlées par deux personnes ou deux entités différentes, mais apparentées entre elles. Il existe d'autres combinaisons possibles de personnes affiliées et apparentées contrôlant des sociétés pouvant faire en sorte que les entités soient affiliées ou apparentées.

Renseignements et documents à fournir

Les documents suivants doivent être inclus et joints au formulaire de demande pour l'ISIP, le cas échéant :

Demandeurs commerciaux

- Fournir une copie des documents de constitution en société et informations sur la propriété (noms et pourcentage de la propriété) ;
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années (les états financiers vérifiés ou révisés sont préférables) ;
- Fournir le plan de projet, le plan d'affaires, le plan de marketing ou le plan de recherche et développement ;
- Devis du fournisseur : fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet.
- Fournir une copie des permis et licences pertinents ; et
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.

Organismes à but non lucratif et autres demandeurs

- Fournir une copie des documents constitutifs et la liste des directeurs/membres du conseil d'administration ;
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années ;
- Fournir une description du mandat du demandeur, dont la direction et les compétences du personnel clé ;
- Fournir les renseignements sur le remboursement de la TVH du demandeur ;
- Fournir une copie du plan de projet ou description détaillée du projet, notamment les étapes importantes, les coûts, le financement et les principaux partenariats établis ;
- Devis du fournisseur : fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet ;
- Fournir une copie des permis et licences pertinents ; et
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

Divulgations

Cette section exige que le demandeur divulgue des renseignements sur le projet qui pourraient avoir des considérations supplémentaires.

Consentement et attestation

- Le consentement et l'attestation signifient que le demandeur convient et atteste de toutes les déclarations et autorisations contenues dans cette section, et accepte d'être lié par son contenu.
- Le fait de faire une fausse déclaration ou de fournir des renseignements trompeurs pourrait être considéré comme une fraude et pourrait amener le ministre à exercer tout recours dont il dispose en droit et d'autres conséquences éventuelles.
- Vous devez lire chaque déclaration dans cette section et signer l'attestation.
- En signant et en présentant la demande d'aide financière, vous reconnaissez que les renseignements contenus dans la présente sont assujettis à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

SECTION D – ANNEXE : INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'Î.-P.-É.

1. Démonstration de l'admissibilité

Les candidats sont tenus de montrer en quoi les conditions d'admissibilité sont remplies. Pour déterminer l'admissibilité à l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É., les bénéficiaires doivent répondre aux paramètres suivants :

- A. Être un producteur de pommes de terre de consommation ou de semence de l'Î.-P.-É.;
- B. Être un fournisseur clé du secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É., exerçant ses activités à l'Î.-P.-É.;
- C. Être un organisme à but non lucratif ou une entité provinciale fournissant un soutien au secteur de la pomme de terre de l'Î.-P.-É.

Si la réponse est « oui » à A ou B, le demandeur doit démontrer clairement les impacts résultant des restrictions imposées au mouvement des pommes de terre de l'Î.-P.-É.

Les facteurs qui peuvent être utilisés pour démontrer l'impact incluent notamment :

- Si le demandeur a eu accès aux programmes de lutte contre la galle verruqueuse d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;



INITIATIVE POUR LA STABILISATION ET L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

GUIDE DU DEMANDEUR

- Des états financiers (les états financiers internes seront pris en compte et justifiés) qui indiquent une réduction des revenus en raison de restrictions imposées, des prix en baisse ou une hausse des coûts des intrants, etc.; et
- Des listes de clients et un historique des bons de commande qui fournissent des preuves de ventes en soutien au secteur des pommes de terre de l'Î.-P.-É.

2. Diversité et inclusion

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir la diversité et l'inclusion afin de permettre à tous les Canadiens de participer à la croissance de l'économie.

Contrairement au reste du formulaire, cette section est une auto-déclaration et est volontaire. Les renseignements recueillis dans cette section seront utilisés uniquement à des fins statistiques. Si le demandeur ne souhaite pas auto-déclarer son statut ou le statut du projet par rapport aux groupes sous-représentés identifiés dans cette section du formulaire de demande, laissez l'un ou l'autre ou les deux champs vides, le cas échéant.

On entend par une entreprise « dirigée » ou « majoritairement dirigée » par tel groupe une organisation qui compte un ou plusieurs des groupes fédéraux de croissance inclusive, qui contrôlent ou gèrent l'organisation depuis longtemps ou qui jouent un rôle actif dans la prise de décisions stratégiques et ordinaires.